Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/04/2015

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 31/03/2015 est adopté à l'unanimité.

1. Examen et vote des Budgets Primitifs 2015 :

Budget Général :

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de : 2.253.960 € Section d'Investissement équilibrée à hauteur de : 2.909.989 €

Budget Général adopté à la majorité par le Conseil Municipal (2 abstentions).

• Budget annexe de l'Eau :

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de : 206.417 € Section d'Investissement équilibrée à hauteur de : 123.568 €

Budget annexe de l'eau adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

• Budget annexe du Train de Loisirs :

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de : 240.148 € Section d'Investissement équilibrée à hauteur de : 325.447 €

Budget annexe du train de loisirs adopté à la majorité par le Conseil Municipal (1 abstention).

Budget annexe du Village Vacances :

Section de Fonctionnement équilibrée à hauteur de : 177.326 € Section d'Investissement équilibrée à hauteur de : 37.919 €

Budget annexe du VVF adopté à la majorité par le Conseil Municipal (1 abstention).

2. Vote des taxes locales :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales pour 2015 et de reconduire les taux suivants :

Taxe d'habitation
Taxe foncière (bâti)
Taxe foncière (non bâti)
C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprise)
19,60 %
10,38 %
26,36 %
22,38 %

3. Indemnité de conseil du Receveur Municipal :

Consécutivement au départ à la retraite de Melle GUICHEMERE, Il s'agit d'attribuer l'indemnité de 700 € prévue au budget à Mme NOBLIA.

4. Réaménagement du Jaï Alaï: présentation et approbation de l'APD:

Estimatif du montant des travaux en phase APD : 995.391 € H.T.

Estimatif des options : 139.560 € H.T.

Nous en sommes à l'étape du DCE (Document de Consultation des Entreprises). La procédure adaptée est retenue pour cette consultation selon les 3 critères suivants :

- 50 % la valeur technique de l'offre
- 30 % le prix
- 20 % le délai de réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'Avant Projet Définitif et autorise M. Le Maire à lancer la consultation.

5. Questions diverses:

Sans objet.

La Secrétaire de séance, Nadine GUÉNARD.